

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

PV du conseil municipal du treize avril deux mil vingt et un

Le treize avril mil vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 23

Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 07 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed				X
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
BARRERE	Rémy	X			
GUERIN	Stéven		X	M. Mora	
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X	M. Salat	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-22 : Compte administratif de l'exercice 2020 – budget annexe – Bistrot du Pradeau

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'article L. 2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence d'un conseiller désigné par l'assemblée, Mme Barat-Touig, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Bistrot du Pradeau, dressé par Monsieur Pascal MORA, le Maire.

Le détail de l'ensemble des comptes et des restes à réaliser est présenté dans le projet de compte administratif annexé.

Conformément à la loi, le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence d'un conseiller désigné par le Conseil Municipal, ce dernier est invité à :

APPROUVER

Art 1 - Le compte administratif (ci-annexé) pour l'exercice 2020 du budget annexe du Bistrot du Pradeau.

Délibération votée :

Pour : 19 (présents)

Contre : 3 (Mme CASNAVE dit MILHET, Mme KERUZORE, Mr AUGUSTO)

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, le 13 avril 2021
Le Maire,

Pascal MORA

